



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

N°133

Du 04 septembre 2023

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 133

Du 04 septembre 2023

SOMMAIRE

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL DE MARNE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/sans numéro	17/07/2023	convention de délégation de gestion du 08 mars 2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (avenant n°2)	4

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/03209	31/08/2023	Portant habilitation à rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et des familles	5

ACTES DIVERS

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/sans numéro	26/07/2023	Les EHPAD Publics du Val de Marne AVIS DE VACANCE DE POSTE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ATTACHE.E D'ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE	7

Avenant n°2

à la convention de délégation de gestion du 08 mars 2021 relative à l'expérimentation
d'un centre de gestion financière
placé sous l'autorité de la Directrice Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne
(opérations de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne)

Entre la Direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne,
représentée par Mme Frédérique NION, Directrice du pôle pilotage et ressources,
désignée sous le terme de « délégrant », d'une part,

et

la Direction départementale des Finances publiques du Val-de-Marne, représentée par
M. Christophe MOREAU directeur du pôle gestion publique, désigné sous le terme de
« délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion est modifiée
conformément aux articles 2 à 3 du présent avenant.

Article 2

Modifie l'article 1^{er} de la convention **en ajoutant** :

N° de programme	Libellé
348	Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs

Article 3

Le présent avenant prend effet à compter du 17 juillet 2023 et fera l'objet d'une
publication

Fait à Melun le 17 juillet 2023

<p>délégrant <i>La direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne Le directeur adjoint du pôle pilotage et ressources</i></p> <p>Jean-Charles MANCEAU</p>	<p>Le délégataire <i>La direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne Le directeur adjoint du pôle gestion publique</i></p> <p>Didier PIERRON</p>
<p>Visa du préfet de Seine-et-Marne <i>pour le préfet et par délégation le secrétaire général de la Préfecture</i></p> <p>Cyrille LE VÉLY</p>	<p>Visa de la préfète du Val-de-Marne</p> <p>Sophie THIBAUT</p>



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL 94**

**Arrêté n° 2023/03209
Portant habilitation à rechercher et constater les infractions
au code de l'action sociale et des familles**

**LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L313-13, L313-13-1, L313-14, L313-14-1, L. 331-8-2 et R313-25, articles R331-6 à R331-6-1 ;

Vu le code de la santé publique notamment les articles L1421-1 L. 1421-2, L. 1421-2-1 et L. 1421-3 ;

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAULT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2018 du ministre de la cohésion des territoires et de la ministre des solidarités et de la santé portant nomination de Madame Isabelle ROUGIER en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France ;

Vu la décision n°2023-16 portant subdélégation de signature de Madame Isabelle ROUGIER à Monsieur Emmanuel MIGEON, Directeur départemental adjoint, Directeur par intérim, de l'Unité départementale du Val de Marne de la Direction Régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement ;

Vu l'arrêté ministériel n° 04178089 du 01 avril 2007 portant titularisation de Madame Mathilde CHAPET dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

ARRÊTE

Article 1 - Compétence matérielle

Madame Mathilde CHAPET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, est habilitée à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et des familles.

Article 2 - Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales du département du Val de Marne, ou pendant

la durée de la mise à disposition prévue par l'article L. 313-13 II du code de l'action sociale et des familles, dans le ressort de l'administration d'accueil.

Article 3 - Compétence temporelle

La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de l'unité départementale de la DRIHL du Val de Marne.

Une nouvelle habilitation pourra être délivrée dans les conditions prévues à l'article R. 331-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Article 4

Le Directeur départemental adjoint, Directeur par intérim de l'Unité départementale du Val de Marne de la Direction Régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), est chargé de l'exécution du présent arrêté et de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 31 août 2023

Pour la Préfète du Val de Marne,
Par délégation

Le Directeur départemental adjoint,
Directeur par intérim, de l'Unité Départementale
du Val de Marne de la DRIHL,

Emmanuel MIGEON



AVIS DE VACANCE DE POSTE POUR LE RECRUTEMENT D'UN.E ATTACHE.E D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE

/=/=/=/=/=/=/=/

MC/ES /2023-07-0001

Le Directeur,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L523-1 ;

VU le décret n°2007-1191 du 3 août 2007 relatif à l'avancement de grade dans certains corps de la fonction publique hospitalière, et Arrêté du 11 octobre 2007 (modifié) déterminant les taux de promotion et dont l'annexe est modifiée par Arrêté du 8 septembre 2020 ;

VU le décret n°2011-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière ;

VU la décision de l'Agence Régionale de Santé d'accorder à l'EPMSI Les Lilas la faculté de nommer au choix un agent sur le grade d'Attaché d'Administration Hospitalière ;

DECIDE

Un poste d'Attaché d'Administration Hospitalière, régi par le décret n°2001-1207 du 19 décembre 2001, modifié, portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière de la fonction publique hospitalière, est déclaré vacant à l'EPMSI Les Lilas.

Ce poste est ouvert sur liste d'aptitude et est rattaché par voie de détachement de longue durée au GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne, Direction des Ressources Humaines.

Peuvent être inscrits sur cette liste, les adjoints des cadres hospitaliers et les assistants médico-administratifs justifiant au 1er janvier 2023 de plus de 5 ans de services publics effectifs accomplis dans l'un des corps susvisés en position d'activité ou de détachement.

Les dossiers de candidature comprenant un curriculum vitae, une lettre de motivation, diplômes, une attestation mentionnant l'état des services publics, copie de la carte nationale d'identité recto-verso, sont à adresser **avant le 1er septembre 2023** à :

Madame Margaux CALATAYUD, Directrice des Ressources Humaines, GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne, 73 rue d'Estienne d'Orves, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : secretariat.drh@gcsms94.fr

Vitry-sur-Seine, le 26 juillet 2023

Le Directeur et par délégation,
La Directrice adjointe en charge des
Ressources Humaines,

Margaux CALATAYUD

DESTINATAIRES :
Affichage/site internet

: 1 ex.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Ludovic GUILLAUME

Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD